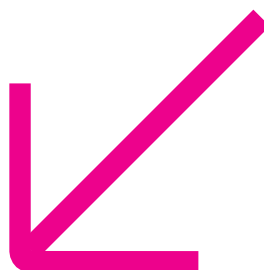


FACCA* 2005-2010

Attribution des aides : quelle évolution ?

Cadre de l'étude et remarques préliminaires :



Cette première étude est fondée sur le dépouillement des six derniers exercices du FACCA (2005-2010) tels qu'ils sont synthétisés dans les tableaux récapitulatifs établis par la Direction de la Culture du Conseil Régional, qui recensent les projets examinés par les comités, pour un total dépassant les mille dossiers.

Nous souhaitons recouper ces informations avec celles des chaînes (régionale et locales), mais celles-ci n'ont pas donné suite à nos demandes d'information.

Un premier travail statistique sur la fiction (qui intègre également l'animation puisque ces deux genres sont examinés par la même commission au sein du FACCA) et le documentaire, permet de mettre en évidence quelques évolutions au cours de ces six années, par type d'intervention (écriture, développement, production Bretagne, production hors Bretagne). Il donne aussi le « taux de réussite », à savoir la proportion de projets aidés.

Une étude plus approfondie, permettant de connaître les profils des œuvres aidées, la destination des œuvres en termes de diffusions, leur montage artistique et financier, etc., serait souhaitable pour compléter ces données, mais une telle étude nécessite des moyens et une compétence que seule la Région pourrait mobiliser. Cette analyse représente donc un premier outil d'appréhension quantitative sur les projets examinés par le FACCA au cours des 6 dernières années. C'est une première base de travail ; la Région devra décider si elle peut se donner les moyens d'une analyse plus poussée sur son fonds d'aide à la création. Films en Bretagne le recommande pour rassembler des données plus fines qui permettraient d'amener des conclusions plus abouties en termes quantitatifs et qualitatifs. Et de mieux envisager d'éventuelles préconisations ou modifications souhaitables au fonctionnement du fonds d'aide à la création.

En règle générale, le nombre de projets déposés à la Région est supérieur au nombre de projets soumis aux comités. Un certain nombre d'entre eux sont écartés parce que non conformes aux critères d'admissibilité, d'autres le sont parce qu'après vérification, la production a renoncé ou s'est tournée vers une autre Région (les délais avant le passage en commission ou en cas d'ajournement sont aussi un facteur de renoncement pour certains projets).

L'analyse qui suit porte donc sur les projets soumis et étudiés par les deux comités création du FACCA : « animation & fiction » d'une part, et « documentaire » d'autre part, entre 2005 et 2010, à partir des données recueillies auprès de la Région Bretagne.

* Fonds d'Aide à la Création Cinématographique et Audiovisuelle (Région Bretagne)

FICTION & ANIMATION

(courts et longs métrages de cinéma, téléfilms, séries)

Quel que soit le domaine de sollicitation, la demande croît régulièrement depuis 2005 :

Les demandes d'**aide au développement** passent timidement de 3 à 5, mais avec un taux de réussite qui augmente : 5 projets aidés (soit 100%) en 2010.

Les demandes d'**aide à l'écriture** passent de 9 à 19, avec un taux de réussite en déclin, surtout en 2009-2010 où moins d'un tiers ont été soutenus. Il en résulte une stabilité du nombre de projets aidés (5 à 6/an en moyenne).

Les demandes d'**aide à la production des sociétés basées en Bretagne** a lui aussi doublé au fil de la période, passant de 11 à 23, alors que le taux de réussite est stable (entre 50 et 55% de 2007 à 2010). Conséquence du renforcement du fonds d'aide, le nombre de projets soutenus est monté à 12 films aidés en 2009 et 2010, alors qu'il était de 5 en 2005.

Les demandes d'**aide à la production des sociétés basées hors Bretagne** a connu une flambée à partir de 2007, passant de 25 en 2005 à 67 en 2008 ! Par contre le taux de réussite est venu compenser cette envolée, avec 18% en 2010, qui conduit à une relative stabilité du nombre de projets aidés (9 en 2005, 11 en 2010).

DOCUMENTAIRE

Le nombre de demandes d'**aide au développement** croît d'année en année, passant de 4 en 2005 à 13 en 2010. Les raisons en sont vraisemblablement la difficulté accrue à monter les projets et par conséquent un temps de pré-production qui s'allonge. On peut aussi y voir le signe d'une professionnalisation du secteur avec des temps de développement vraiment intégrés dans le plan de production du film, permettant de traiter des sujets plus « coûteux » (archives, projet international).

Les demandes d'**aide à l'écriture** augmentent très nettement en 2008 puis 2009, leur nombre étant passé de 21 en 2005, à 40 en 2010, avec un taux de réussite qui décline. La baisse de la demande de France 3 Ouest à partir de 2008 est sans doute liée à ce phénomène, avec la nécessité pour les auteurs de développer des projets susceptibles de conquérir de nouveaux diffuseurs. Ce phénomène peut aussi s'expliquer par le fait que plus de jeunes auteurs se lancent dans l'écriture. Le nombre d'aides plafonne à 16 par an depuis 2008 (12 en 2005 et 2007).

Les demandes d'**aide à la production des sociétés basées en Bretagne** ont évolué en dents de scie. 55 projets examinés en 2005, le chiffre n'a plus été approché depuis. Peut-être cette année-là y a-t-il eu dépôt de la totalité des documentaires et des magazines fabriqués pour France 3 Ouest ? En 2008, année du gel des coproductions avec France 3 Ouest, c'est juste la moitié de ce nombre qui sera présenté au Facca. En 2009 et 2010 ce sont à nouveau une quarantaine de projets qui sont examinés, dont un bon nombre issu de la nouvelle unité de programmes des télé locales.

Côté réussite, le taux oscille autour de 50% entre 2005 et 2007, puis autour de 60% en 2008 et 2009, pour chuter à 28% en 2010 ! C'est incontestablement l'écart le plus spectaculaire de l'étude avec ce paradoxe : pour la première fois, le taux de réussite au Facca est inférieur à celui de la Procirep (46% en 2009, et 48% en 2010) qui a pourtant été longtemps difficile d'accès pour les producteurs en régions.

FACCA* 2005-2010

Attribution des aides : quelle évolution ?

© Films en Bretagne 2011

Alors, comment expliquer ce chiffre de 28% ? En 2010, sont arrivés au Facca les premiers dossiers signés par la plate-forme des télévisions locales, ainsi que ceux signés par la nouvelle hiérarchie de France 3 Bretagne. De l'avis du comité de lecture, un certain nombre de ces dossiers n'étaient pas aboutis, indépendamment de l'intérêt du sujet. On peut penser qu'il s'agissait là d'une phase transitoire, puisqu'il est déjà palpable début 2011, que des projets présentés avec la co-production de ces mêmes acteurs sont, cette fois, plus travaillés. Il faut rappeler cependant que le FACCA n'impose pas d'avoir un diffuseur au moment du dépôt de l'aide à la production, donc le positionnement éditorial des chaînes ne suffit pas à expliquer ce chiffre.

Toujours en 2010, un certain nombre de projets ont été refusés à une voix ou deux voix près, et l'on peut imaginer qu'avec un plus de bienveillance ou d'enthousiasme de la part des lecteurs (voir note en bas de page), certains dossiers auraient pu passer.

À noter encore qu'une stabilité du taux de réussite aurait nécessité l'attribution d'une dizaine d'aides supplémentaires sur l'année.

Les demandes d'aide à la production des sociétés basées hors Bretagne est stable, oscillant entre 13 et 17 par an, avec un creux à 10 en 2008. Le taux de réussite se situe en moyenne à un tiers (contre plus de la moitié en moyenne pour les productions de Bretagne). En 2010, année des 28% pour les sociétés basées en région, le taux de réussite des sociétés basées hors Bretagne passe de 30% (taux 2008-9) à 38%. Le nombre de projets aidés chaque année oscille de 4 et 7.

Diversité des bénéficiaires

Entre 2005 et 2010, sur 471 projets aidés (45% des projets examinés), ce sont 49 sociétés de productions et 157 réalisateurs différents qui ont bénéficié d'aides du Facca.

Si l'on entre dans le détail, on peut noter deux tendances inverses concernant la diversité des sociétés aidées.

Dans le documentaire, l'évolution va vers une légère concentration puisqu'en 2005 et 2007 ce sont 20 sociétés qui bénéficiaient des aides alors qu'en 2009 et 2010 elles ne sont plus que 13. Manque de formation de nouveaux producteurs ou élimination naturelle des entités les plus fragiles ?

Dans la fiction, on passe de 13-14 sociétés bénéficiaires en 2005-2006 à une vingtaine depuis, cette progression étant proportionnée au nombre de projets aidés. En moyenne, les sociétés bretonnes représentent à peu près un tiers des bénéficiaires. En nombre de films produits par contre, elles parviennent à cumuler plusieurs aides : 1,5 à 2 aides jusqu'en 2009, 2,7 en 2010 ! Du coup, en 2009 et 2010, le nombre de films aidés produits en Bretagne dépasse celui de films produits hors Bretagne (15/28 et 16/29).

Le nombre de réalisateurs bénéficiaires des aides est relativement stable : une quarantaine en documentaires, une trentaine en fiction (une fois passé le seuil de croissance de 2007). En moyenne, ce sont donc 70 réalisateurs qui sont aidés chaque année. Ramenés aux 157 réalisateurs aidés en six ans, cela donne une idée du renouvellement. L'ensemble de ces chiffres confirme la forte vitalité du cinéma et de l'audio-visuel en Bretagne. Il incite aussi à favoriser le renouvellement des jeunes auteurs et réalisateurs, et à mieux les former.

En avril 2010, Films en Bretagne émettait un appel à la bienveillance des lecteurs, ainsi formulé. Plutôt que de pointer les points faibles d'un dossier, chercher de préférence à le valoriser (sans pour autant apporter un soutien systématique au motif que le film est porté par un professionnel de la région). Faire valoir le parcours des porteurs du projet.

C'est aussi à cette occasion qu'ont été demandés des aménagements au fonctionnement des comités :

- fournir aux demandeurs une réponse circonstanciée écrite, quel que soit l'avis du comité,
- formaliser le processus de prise de parole au sein du comité, pour éviter une prise de pouvoir par les meilleurs orateurs,
- utiliser davantage l'ajournement : une réponse circonstanciée permettra aux demandeurs de retravailler leur projet dans un axe bien précis qui leur donnera une chance d'obtenir l'aide au comité suivant,
- envisager l'octroi en fin d'année des primes à la qualité aux documentaires achevés qui n'ont pas reçu l'aide à la production,
- allonger la durée de la réunion d'une ou deux heures,
- réévaluer de l'indemnisation des lecteurs.

FACCA* 2005-2010

Attribution des aides : quelle évolution ?

© Films en Bretagne 2011

Si l'on regarde maintenant les résultats cumulés des uns et des autres sur ces six exercices, voici ce qui ressort :

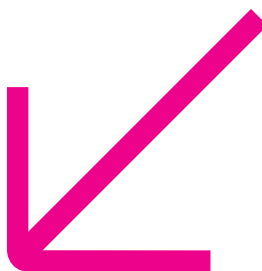
Sociétés de production (aides au développement et à la production)

- Une société a obtenu près de cinquante aides pour un montant total approchant le million d'euros,
- cinq sociétés ont obtenu entre 20 et 25 aides pour un total environnant les 500 000 euros,
- six sociétés ont obtenu entre 5 et 10 aides pour un total situé entre 100 et 200 000 euros,
- 37 sociétés ont obtenu entre une et quatre aides.

Réalisateurs (aides à l'écriture, au développement et à la production)

- Une réalisatrice a obtenu 8 aides,
- un réalisateur a obtenu 7 aides,
- deux réalisateurs ont obtenu 6 aides,
- cinq réalisateurs ont obtenu 5 aides,
- douze réalisateurs ont obtenu 4 aides,
- 136 réalisateurs ont obtenu entre une et trois aides.

Concernant l'efficacité des aides à l'écriture ou au développement, en six ans, 27 films ayant bénéficié de l'aide à la production avaient au préalable reçu l'une de ces aides. Sur un total de 169 aides à l'écriture ou au développement attribuées, cela représente un taux de réussite de 16%. Mais il faut revaloriser ce chiffre pour deux raisons : le décalage entre l'aide au projet et sa réalisation (la plupart des aides 2009 et 2010 n'ont pas encore porté leurs fruits) et le fait que des projets aidés à l'écriture ont pu être ensuite réalisés sans l'aide à la production ou avoir muté vers d'autres réalisations. Il n'empêche que ce taux est à améliorer, et c'est dans cette perspective qu'ont été mis en place les « tutorats jeunes auteurs » pour les projets ayant obtenu l'aide à l'écriture en documentaire. Dans la même logique, le concours de scénarios « Estran » permet de mieux accompagner les premiers films de fiction courte en région.



Conclusion

Cette étude, et les courbes qui en ressortent, mettent en évidence que, malgré la diversité des situations, des comités, et l'évolution chaotique du paysage, des constantes apparaissent, qui permettent de mesurer le dynamisme de la création en Région Bretagne.

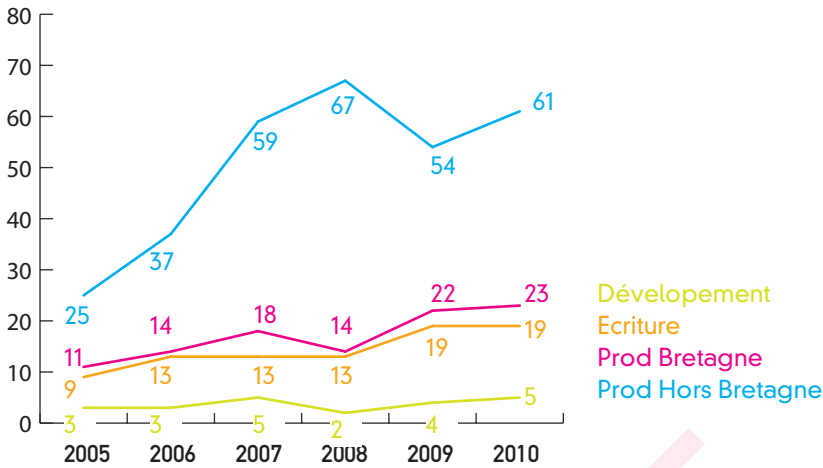
Elles permettent aussi de repérer des écarts comme ce fut le cas pour l'aide au documentaire produit en Bretagne en 2010. Il sera donc important d'être vigilant à l'égard des tendances de l'année 2011.

L'approfondissement de ce travail sera nécessaire pour tirer davantage de conclusions et fournir aux élus un outil d'évaluation de leur politique. La Région seule peut en avoir la responsabilité. Films en Bretagne se doit quant à elle de maintenir son activité de veille et de concertation professionnelle sur les politiques de soutien à la création menées par la Région. Les contributions des acteurs concernés sont les bienvenues, dès l'instant qu'elles ne se limitent pas à des mises en causes infondées, et qu'elles permettent d'aller chercher des propositions constructives pour améliorer cet outil, rappelons-le si précieux pour le dynamisme de la création cinématographique et audiovisuelle en Bretagne.

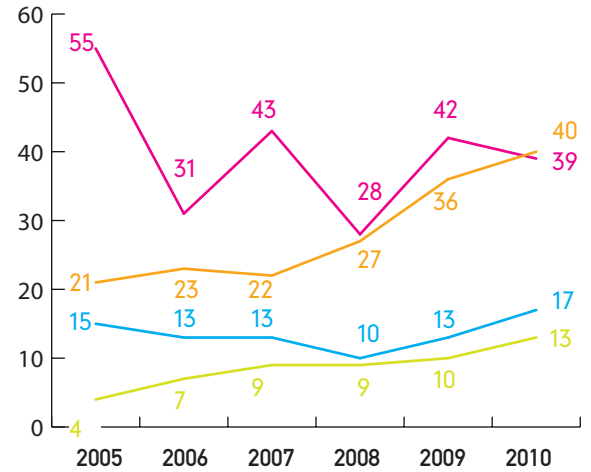
FACCA* 2005-2010 : Les chiffres

NOMBRE DE DÉPÔTS

FICTION

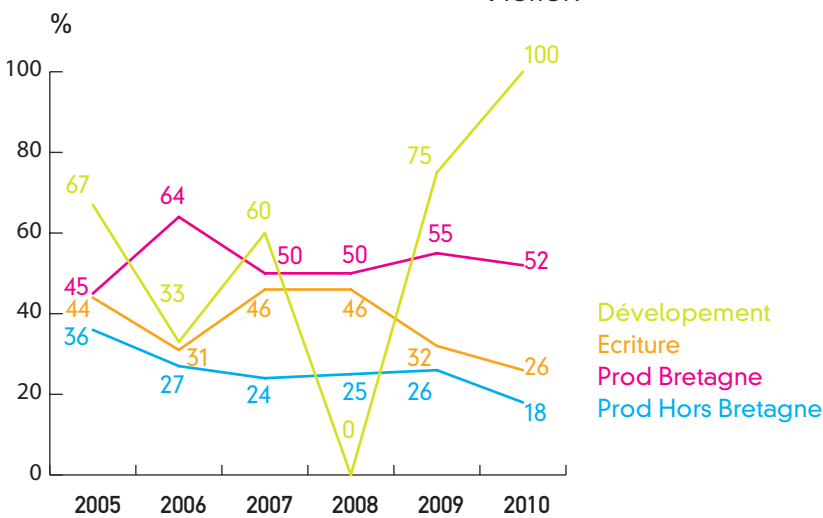


DOCUMENTAIRE

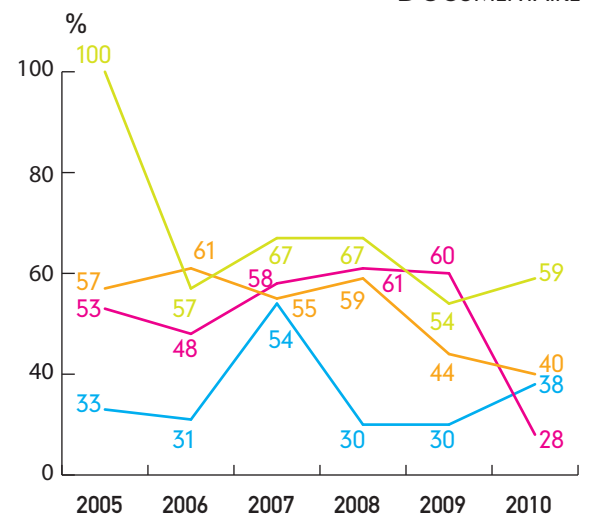


TAUX DE RÉUSSITE

FICTION



DOCUMENTAIRE



FACCA* 2005-2010

Attribution des aides : quelle évolution ?